



Québec, le 8 juillet 2016

PAR TÉLÉCOPIEUR

██████████

Maître ██████████

████████████████████

████████████████

████████████████████

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-127

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance reçue le 6 juillet 2016, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec, une copie de la requête introductive d'instance dans le dossier opposant monsieur Victor Mainville et Retraite Québec.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »). Vous trouverez donc ci-joint une copie de la requête introductive du recours, reçue le 20 juin 2016, dans le dossier SAE-M-249490-1606. Nous vous joignons également les requêtes rectifiées reçues les 20 et 28 juin 2016.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Requête du 20 juin 2016; requête rectifiée du 20 juin 2016, requête rectifiée du 28 juin 2016 et avis de recours